COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **RÉUNION DU 06 AVRIL 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le six avril à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, s'est réuni à la mairie le Conseil Municipal, légalement convoqué, sous la présidence de Monsieur Pascal COUTEY, Maire.

DATE DE CONVOCATION:

31 mars 2023

Etaient présents :

DATE D'AFFICHAGE:

Anne-Marie BRETELLE, Clément COTTARD, Pascal COUTEY, Sébastien HOMONT, Eric LARRAY, Maël MORELLI, Alain RENAUT

31 mars 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE: 11

Absents excusés : Clément FONTAINE (pouvoir à Maël MORELLI) Frédéric LEROUX (pouvoir à Sébastien HOMONT), Sophie FREMONT

(pouvoir à Eric LARRAY), Mathieu DELALONDRE

VOTANT: 10

PRESENTS: 7

Formant la majorité des membres en exercice.

Clément COTTARD a été élu secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

1. Recensement de la population

Le recensement de la population a eu lieu du 19 janvier au 18 février 2023. L'agent recenseur a été nommé par arrêté en date du 02 janvier.

Il convient de fixer les éléments de rémunération pour cette mission pour permettre le paiement de l'agent.

M. le maire propose au conseil de fixer la rémunération comme suit : le forfait de recensement d'un montant de 264€, le paiement des heures de formation suivie avant la période de recensement ainsi que les frais de déplacement pour se rendre à ces formations.

Ces dépenses seront inscrites au budget 2023.

Proposition votée à l'unanimité.

2. Gardiennage église

L'indemnité pour le gardiennage des églises communales a augmenté de 3.5%, même augmentation que le point d'indice des fonctionnaires. Le montant s'élève est fixé à 496.09€.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette somme que recevra M. Coufourier dans les prochaines semaines.

3. Participation à la destruction des nids d'insectes

Comme chaque année, une convention est établie avec l'entreprise Allo-Guêpes pour la destruction de nids d'insectes. Pour la destruction des nids de frelons asiatiques, une modification a été effectuée suite à la prise en charge de la Communauté Urbaine à hauteur de 30% en plus de la participation du Département à hauteur du même pourcentage. Le montant restant resterait à charge de la commune. Les nids de guêpes et frelons européens seraient entièrement pris en charge par la commune.

Proposition votée à l'unanimité

4. Remise aux normes réserve incendie AFGA

Suite au passage de la commission sécurité à l'AFGA, il a été demandé une mise aux normes de la réserve incendie. Les communes de Pierrefiques et Villainville ayant accès à cette réserve suite à la signature d'une convention, il a été décidé que la facture d'un montant de 4 761.07€ serait supportée par les deux communes et l'AFGA.

M. le Maire propose au conseil de participer à hauteur de 1 000€ et de verser cette somme sous forme de subvention exceptionnelle directement à l'AFGA qui paiera la totalité de la facture. Proposition votée à l'unanimité.

5. Participation classe de neige

Une famille de Pierrefiques ayant un enfant scolarisé à l'école de Gonneville a fait une demande pour percevoir une participation pour la classe de neige qui s'est déroulé en janvier, en précisant que la commune de Gonneville participait à hauteur de 100€ uniquement pour les enfants de sa commune. M. le Maire propose d'accorder une aide de 100€ à la famille.

Proposition adoptée à 8 pour et 2 abstentions.

6. Compte de gestion

Le Maire expose au conseil que le compte de gestion est établi par le comptable à la clôture de l'exercice. Il vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le conseil vote à l'unanimité le compte de gestion 2022.

7. Compte administratif 2022

Le compte administratif 2022 est présenté comme suit :

Résultat de fonctionnement 2022		
Recettes de fonctionnement Dépenses de fonctionnement	117 481.11€ 96 916.37€	
Résultat brut de fonctionnement 2022	20 564.74€	
Resultat brut de fonctionnement 2022	20 564.74€	
Excédent reporté de Fonctionnement 2021	98 024.45 €	
Excédent global de fonctionnement 2022	118 589.19€	

Résultat d'investissement 2022		
Recettes d'investissement Dépenses d'investissement	18 555.46€ 50 348.66€	
Résultat brut d'investissement 2022	-31 793.20 €	
Excédent d'investissement reporté 2021	5 032.45 €	
Déficit global d'investissement 2022	- 26 760.75 €	

Suite à une erreur de frappe concernant le report de 2021 en investissement, voici le résultat tel qu'il aurait dû ressortir et en parfaite concordance avec le compte de gestion :

Resultat	<u>ae tonctio</u>	nnement	2022

Recettes de fonctionnement 117 481.11€ Dépenses de fonctionnement 96 916.37€

Résultat brut de fonctionnement 2022 20 564.74€

Excédent reporté de Fonctionnement 2021	98 024.45 €
Excédent global de fonctionnement 2022	118 589.19€

Résultat d'investissement 2022		
Recettes d'investissement Dépenses d'investissement	18 555.46€ 50 348.66€	
Résultat brut d'investissement 2022	-31 793.20 €	
Excédent d'investissement reporté 2021	5 302.45 €	
Déficit global d'investissement 2022	- 26 490.75 €	
Restes à réaliser à reporter sur BP 2023 (recettes d'investissement)	11 602.00€	
Soit un besoin de financement de	14 888.75€	

Le Conseil Municipal, sous l'égide de M. RENAUT Alain, doyen d'âge, et en l'absence de Mr le Maire, approuve et adopte à l'unanimité les résultats présentés.

8. Affectation des résultats

Le Conseil Municipal décide ensuite d'affecter les résultats comme suit :

AFFECTATION DE RESULTATS	
Couverture du déficit d'investissement R/1068	14 888.75 €
Excédent de fonctionnement reporté R/002	103 700.44 €
Déficit d'investissement reporté R/001	26 490.75€

Proposition votée à l'unanimité.

9. Taxes Directes Locales

Après proposition, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le taux des Taxes Directes Locales pour l'année 2023 :

Taxe d'habitation : 7.56 % Foncier bâti : 37.49 % Foncier non bâti : 29.88 %

L'ensemble des conseillers déplore l'augmentation du coefficient forfaitaire de 7.1% sur les valeurs locatives cadastrales.

10. Subventions aux associations

Il est précisé que M. Alain RENAUT n'a pas participé à ce débat ni au vote.

Le conseil municipal décide d'attribuer des subventions sous réserve de la présentation d'une demande écrite à l'aide du Cerfa règlementaire.

Les subventions seront attribuées à :

Amicale Pierrefiquaise : 1 500€ Amicale des Sapeurs-Pompiers :100€ Coopérative scolaire Criquetôt : Coopérative scolaire Gonneville : 25€ Coopérative scolaire Etretat : 150€ Tennis Club Etretat : 260€ Olympia Caux : 200€ HAC Rugby : 20€ AFGA : 250€

Ces dépenses seront inscrites aux articles 65748 et 657361 de la section de fonctionnement du budget primitif 2023.

Proposition votée à 9 voix pour.

11. Fongibilité des crédits

Le Maire expose qu'en raison du basculement en nomenclature M57 au 1er janvier 2023, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application sur le budget principal de la commune.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si le Conseil Municipal l'y a autorisé, de procéder à des versements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7.5 % maximum des dépenses réelles de la section. Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire mais ne peut s'appliquer aux dépenses de personnel, ni en prélèvement ni en abondement. Au-delà du plafond fixé par le conseil, une décision modificative doit être votée.

Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de la plus proche séance. Cette décision est transmissible au contrôle budgétaire en préfecture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- * décide d'autoriser le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.
- * décide d'autoriser le maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la présente délibération.

12. Budget Primitif 2023

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif 2023 qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- Fonctionnement : 220 262.44€

- Investissement : 142 108.24€

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h39.

Fait et validé par le secrétaire de séance le 10 avril 2023.

Ont signé avec Nous, les membres présents, Le Maire, L'Adjoint et Les Conseillers Municipaux,

Pascal COUTEY	Clément COTTARD
Alain RENAUT	Clément FONTAINE absent
Mathieu DELALONDRE absent	Anne-Marie BRETELLE

Sébastien HOMONT	Sophie FREMONT	absente
Frédéric LEROUX abse	ent Maël Morelli	
Eric LARRAY		